

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 790 portant modification de Vartiele 1er de décision n° 777 du 4 août 1939, portent remburse de cautionnement.

n° 790

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

Vu le marché avril 1939 approuvé en Conseil d'administration, le 14 avril 1939 concernant les tra vaux de constrnction du tranchées-abris pour de défense passive: Vu la décision n°777 du 4 août 1239 antorisant le remboursement d'un cautionnement de 20.000 franes à la Société de construction des Batignolles: Sur la pronosition dn chef du Sêrvive des travaux publies p. i,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

—La décision susvisée n° TT du 4 naoût 139 est modifiée ainsi qu'il suit: dans sans

article 1er

Au lieu de : « suivant récépissé n° 205 du 15 juin 1939 », lire : « suivant récépissé n° 144 du 18 avril 1939 ». Art.2—Là presente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.